

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2014

Le vendredi cinq septembre deux mil quatorze à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Salle de la Mairie de Menetou Couture, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre RATILLON, Maire.

Présents : Jean-Pierre RATILLON, Jacques LIANO, Cécile LAMIRAULT, Sylvain PINAULT, Dominique MOREAU, Samuel BULTIAUW, Grégory BARALE, Gérald DEBENE, Emilie PERROT.

Absents excusés : Dominique MARTEAU
Stéphane LEBRETON pouvoir à Jacques LIANO

Date de convocation : 29 août 2014

Secrétaire de séance : M. Jacques LIANO

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que suite à un courrier tardif, la désignation d'un délégué à la Sécurité Routière devrait être ajouté à l'ordre du jour.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise cet ajout à l'ordre du jour.

Indemnité de Conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante.

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal ou Syndical.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE :

De fixer au montant maximum autorisé par l'article 4 de l'arrêté précité, l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et des Etablissements Publics Locaux.

Décision modificative n°1 : Correction BP 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au niveau des résultats de fonctionnement et d'Investissement reportés, les chiffres ne correspondent pas à ceux du compte de gestion 2013
49 699,31 € contre 50 357,31 € pour le résultat reporté d'Investissement
61 115,04 € contre 61 019,27 € pour le résultat reporté de fonctionnement.

Il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 6228 : -95,77 €

Recettes : 002 : -95,77 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 21728 : + 658,00 €

Recettes : 001 : + 658,00 €

Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts à certains articles étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Section Investissement :

Dépenses :

Chapitre 21 :

Article 21728 : autres agencements : -500 €

Chapitre 20 :

Article 2051 : concessions et droits similaires : +500 €

Partenariat financier dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) avec la commune Nérondes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé aux votes, à l'unanimité :

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat financier dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) avec la commune de Nérondes.

Délégué à la Sécurité Routière

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de désigner un délégué à la Sécurité Routière :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé aux votes, à l'unanimité :

DESIGNE :

- Monsieur Jean-Pierre RATILLON, comme délégué à la Sécurité Routière

Questions diverses :

- Location des logements communaux : peut être aller vers un organisme public qui se chargerait de l'encaissement des loyers.
- Abribus : Courrier de l'architecte des Bâtiments de France : Décision favorable pour celui de la Société « Esat le Morvan » : 3m x2 1 456€ HT
- Formation Internet date et conseillers à fixer
- Lettre de relance des Om de Torteron : Lettre AR du 13 juin 2014
- Invitation AMASAD : D. MOREAU
- Commune de Torteron augmentation de la participation de la commune aux frais de scolarité : 400€/enfant
- SACEM pour le bal de la Reine
- Projet d'une boucle « vélo »
- Vieux cimetière demande auprès des hypothèques à refaire si demande antérieure perdue.
- Aire de Jeux (projet)
- Repas des Anciens le 21/09/2014
- Noël des enfants de la commune le samedi 13 /12/2014
- Comice agricole : Félicitations aux bénévoles
- Faucardement du Liseron
- Colis des Anciens (70 ans) le samedi 20/12/2014
- Nouveau bâtiment
- Fuite d'eau dans la Salle des Fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00